



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2025 N°32
11 avril 2025



-Décision du 4 avril 2025 n° 2025/UTI CRR/11 interdisant le 14/04/2025 de 08h00 à 17h00 l'accès au chemin de halage en rive gauche du Canal du Rhône au Rhin (CRR) sur le territoire des communes de Thoraise, Rancenay, Avanne-Aveney	P 2
-Décision du 1 ^{er} avril 2025 fixant les prix des boissons et snacks proposés lors des événements organisés par la Mission Mécénat de Voies navigables de France ou les événements auxquels la Mission Mécénat participe pour l'année 2025	P 5
-Décision du 1 ^{er} avril 2025 fixant les prix des produits solidaires proposés lors des événements organisés par la Mission Mécénat de Voies navigables de France ou les événements auxquels la Mission Mécénat participe pour l'année 2025	P 6

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION

N° 2025/UTI CRR/11

**Direction
Territoriale
Rhône Saône**

Interdisant le 14/04/2025 de 08h00 à 17h00
l'accès au chemin de halage en rive gauche du Canal du Rhône au Rhin (CRR)
sur le territoire des communes de Thoraise, Rancenay, Avanne-Aveney.

**Unité Territoriale
d'itinéraire
Canal du Rhône
au Rhin**

Le Directeur Territorial Rhône Saône de VNF ;

Vu le code des transports ;

Vu la décision du 23 décembre 2024 portant délégation de signature à
Monsieur Christophe WENDLING Directeur Territorial Rhône Saône

DÉCIDE

Article 1

Afin de permettre les travaux de réfection de la chaussée suite aux travaux pour la fibre VNF, l'accès au chemin de halage est strictement interdit à tous véhicules, en rive gauche du Canal du Rhône au Rhin, depuis le PK 59.764 au PK 63.095, sur le territoire des communes de Thoraise, Rancenay, Avanne-Aveney (voir plan de zone en dernière page).

Cette section est en superposition de gestion avec le Conseil Départemental du Doubs, dans le cadre de l'Euro-véloroute 6.

Article 2

Cette interdiction prend effet le 14/04/2025 de 08h00 à 17h00.

Elle ne concerne pas les véhicules VNF, les services et entreprises chargées de la sécurisation et des travaux dument habilités à cet effet ainsi que les services de secours et d'urgence en cas de nécessité.

Article 3

La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et maintenue par le Service de Travaux Routier de Besançon.

Article 4

L'arrêté de police portant réglementation de la circulation et la présente décision seront affichés en Mairie de Thoraise, Rancenay, Avanne-Aveney et aux extrémités des routes barrées.

2 rue de la Quarantaine 69321 Lyon
T. 04 72 56 59 00 F 04 72 56 59 01

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies Navigables de France

Fait à Lyon, le 4 avril 2025

La directrice territoriale adjointe

Signé

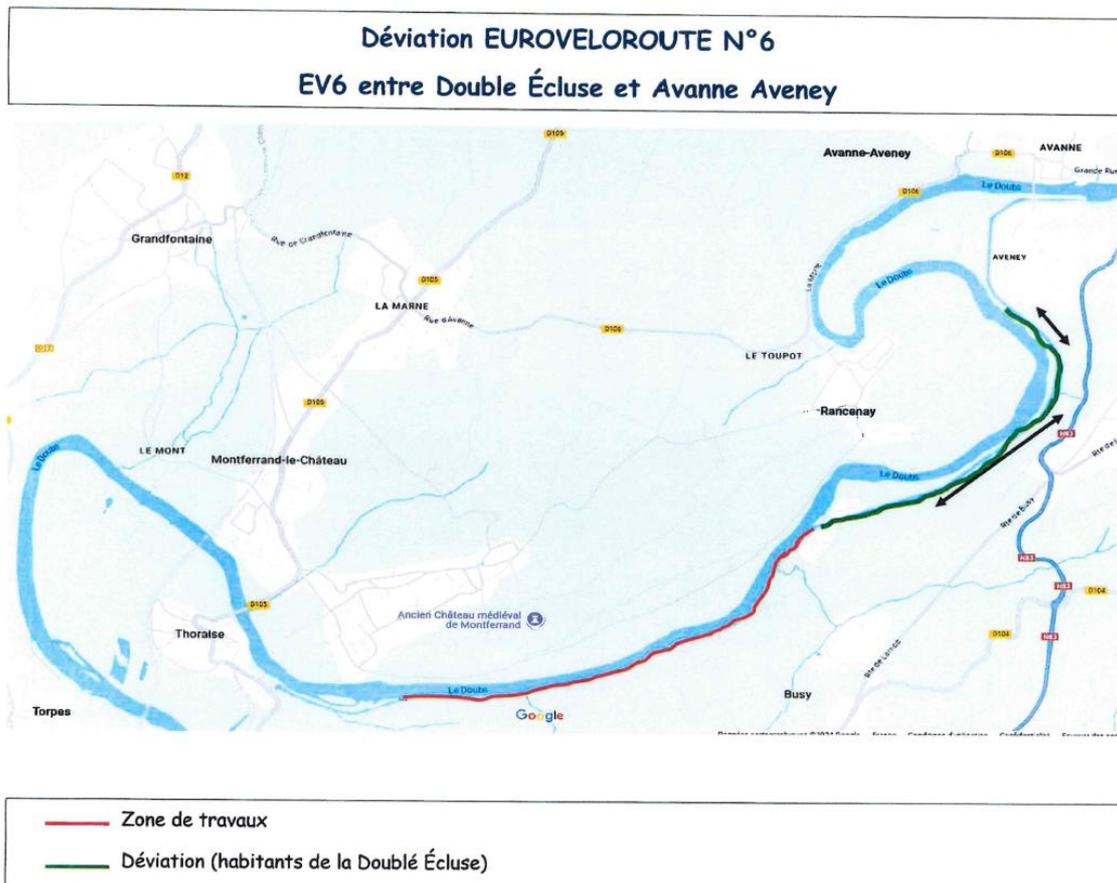
Frédérique BOURGEOIS

Diffusion :

- Mairie de Thoraise
- Mairie de Rancenay
- Maire de Avanne-Aveney
- STA du Doubs
- Pôle exploitation UTI secteur Besançon

2 rue de la Quarantaine 69321 Lyon
T. 04 72 56 59 00 F 04 72 56 59 01

Annexe : Plan de zone



2 rue de la Quarantaine 69321 Lyon
T. 04 72 56 59 00 F 04 72 56 59 01



DÉCISION

fixant les prix des boissons et snacks proposés lors des événements organisés par la Mission Mécénat de Voies navigables de France ou les événements auxquels la Mission Mécénat participe pour l'année 2025

La Directrice générale de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment les articles, R. 4312-12, R. 4313-14 et R. 4316-11,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration n°01/2014 du 20 mars 2014, modifiée, portant délégation de pouvoir du conseil d'administration à la Directrice générale,

DÉCIDE

Article 1

Les prix des boissons et snacks proposés lors des événements organisés par la Mission Mécénat de Voies navigables de France ou les événements auxquels la Mission Mécénat participe, sont fixés comme suit :

Boissons :

- Coca-cola (50 cl) ; Fuze-Tea (50 cl) : 3 €
- Eau minérale « eau neuve » (50cl) : 2,50 €
- EcoCup : (0,25cl) 1 € ; (0,50cl) 2 €

Petit creux Sucré :

- Dragibus(45g) ; Haribo pik (45 g) : 1,50 € le sachet ou 2 € les deux
- Kinder Bueno ; Kit Kat : 2,50 €

Petit creux Salé :

- Chips Lays Nature : 2 €
- Pringles Nature ou Paprika : 3 €
- Sandwichs Brie de Meaux (AOP) roquette ; Jambon beurre : 5 €

Article 2

Cette décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 01/04/2025

La Directrice générale,

Signé

Cécile AVEZARD.



DÉCISION

fixant les prix des produits solidaires proposés lors des évènements organisés par la Mission Mécénat de Voies navigables de France ou les évènements auxquels la Mission Mécénat participe pour l'année 2025.

La Directrice générale de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment les articles, R. 4312-12, R. 4313-14 et R. 4316-11,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration n°01/2014 du 20 mars 2014, modifiée, portant délégation de pouvoir du conseil d'administration à la Directrice générale,

DÉCIDE

Article 1

Les prix des produits solidaires proposés lors des évènements organisés par la Mission Mécénat de Voies navigables de France ou les évènements auxquels la Mission Mécénat participe, sont fixés comme suit :

Affiches :

- Marcel TravelPosters (50 x 70 cm) : 29 €
- Photos Canal du Midi Jean-Luc Verchere (50X70) : 27 € ; (A3) : 17 €

Livres :

- Canal du Midi, L'eau et les siècles : 35 €
- Violette Mirgue, Le trésor du canal du Midi : 13 €
- Alain Leygonie, Petit éloge amoureux du canal du Midi : 18.90 €

CD :

- Nougaro, Autour de Minuit : 15 €

Article 2

Cette décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 01/04/2025

La Directrice générale,

Signé

Cécile AVEZARD